



INONDATIONS

Pourquoi tant de drames ?

Les inondations restent meurtrières en France. Si leur caractère exceptionnel et le réchauffement climatique sont à chaque fois invoqués, il faut surtout rechercher les causes ailleurs.

— Par **ÉLISABETH CHESNAIS**

A chaque catastrophe, l'État a beau ajouter des plans de gestion du risque aux programmes d'actions de prévention déjà en place, rien n'y fait. Les inondations restent meurtrières en France. L'hécatombe continue dans le Sud, exposé chaque année aux violents épisodes cévenols et méditerranéens. Sans remonter bien loin, les morts se comptent par dizaines : 25 dans le Var, dont la moitié à Draguignan, en juin 2010, 4 dans le Sud-Est un an plus tard, 23 dans le Var et les Alpes-Maritimes en 2014, à nouveau 20 dans les Alpes-Maritimes et 4 en Haute-Corse en 2015, 15 dans l'Aude, l'année dernière. L'addition est lourde. Quant aux dégâts, ils se chiffrent en milliards d'euros. De 2010 à 2018, en ajoutant à ce sinistre palmarès les inondations qui n'ont pas fait de victimes (notamment les crues de la Seine en 2016 puis en 2018), le montant est colossal, de l'ordre de 6 milliards d'euros.

À chaque fois, on revit les mêmes scènes rituelles. Le président de la République en personne ou ses ministres se déplacent pour témoigner de la solidarité de la nation, assurer du soutien du gouvernement et de l'État, annoncer le déblocage de fonds. Des élus jusqu'à la presse, tout le monde ressort la même rengaine : « *Du jamais vu* », « *Un événement exceptionnel* ». On accuse des pluies torrentielles d'une intensité jamais égalée, on impute le désastre au réchauffement climatique. De fait, Météo-France confirme que, de 1961 à 2018, ces précipitations extrêmes ont augmenté de 20 % en intensité sur le pourtour méditerranéen

et qu'elles y deviennent plus fréquentes. En revanche, l'influence du changement climatique sur les crues n'a rien d'évident à ce jour. « *On a travaillé sur les 200 plus longues séries de mesures du débit des cours d'eau en France, avec au moins 40 années de données, de 1968 à 2008*, détaille Michel Lang, hydrologue et expert du risque inondation à l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). *Sur toute cette période, on n'a pas noté d'impact généralisé du réchauffement climatique sur les crues, alors que l'aggravation des étiages (niveaux les plus bas d'un cours d'eau, ndlr) est très nette. Les seuls effets notables concernent les cours d'eau de montagne. Ce qui a changé radicalement, c'est l'augmentation des dommages depuis quelques décennies, en raison d'une forte urbanisation des plaines inondables. À crue identique, les dégâts sont infiniment plus importants qu'il y a 50 ans.* »

Une augmentation des biens exposés

Et cela va empirer. La Caisse centrale de réassurance (CCR) a réalisé des simulations sur les coûts à l'horizon 2050, en tenant compte du dérèglement climatique et de ses conséquences attendues. À supposer que les émissions de gaz à effet de serre restent stables, les sinistres seront deux fois plus élevés. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait penser, la hausse globale des températures n'en est responsable qu'à 20 % ; à 80 %, cela est dû au nombre croissant de biens exposés.

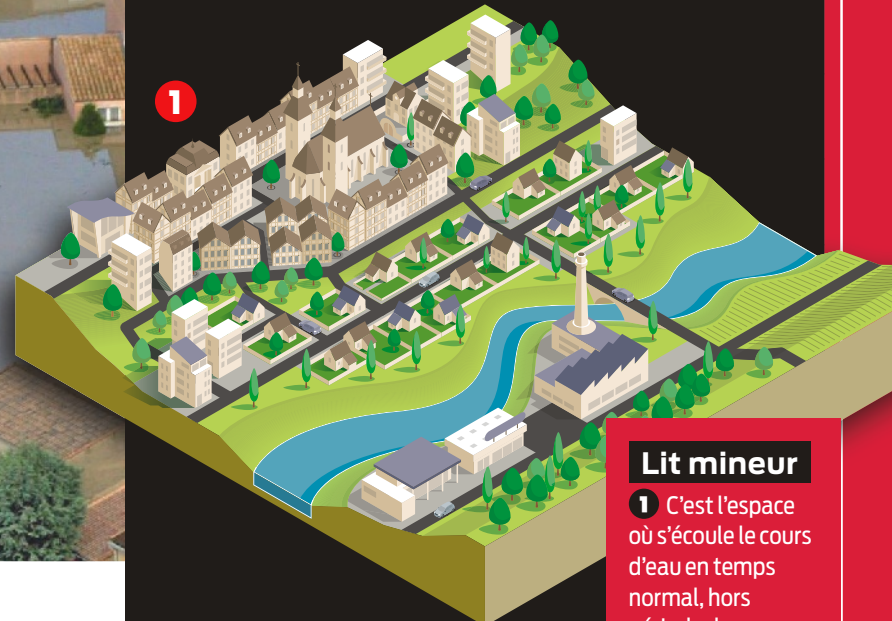


MAXPPP



ZONES INONDABLES DES DÉGÂTS COLOSSAUX... PRÉVISIBLES

Un cours d'eau est constitué d'un lit mineur et d'un lit majeur. Élus et promoteurs ont construit à tout-va dans les seconds. Ces zones n'auraient jamais dû être urbanisées, car elles sont exposées aux inondations les plus dévastatrices. La preuve en images.



Lit mineur

1 C'est l'espace où s'écoule le cours d'eau en temps normal, hors période de crue, entre les berges.



Lit majeur

2 Il s'agit de tout l'espace occupé par la rivière en crue. Bien que le lit majeur fasse partie

intégrante du cours d'eau, on y a beaucoup construit, souvent de plain-pied, depuis les années 1960.

En septembre 2002, dans le Sud-Est, 24 personnes sont tuées dans des inondations à la suite de violents orages. Le département du Gard est le plus touché.

De leur côté, les historiens sont formels, ces catastrophes naturelles sont des événements récurrents. «*Le département de l'Aude a été dévasté en octobre 2018 mais également à de nombreuses reprises par le passé, comme les archives le prouvent*, explique Emmanuel Garnier, directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), historien du climat et des risques naturels. *Pour Trèbes, Cuxac-d'Aude... , elles recensent en moyenne une inondation de type méditerranéenne tous les cinq ans, avec des pics d'eau de 7 mètres, et même de près de 8 mètres en 1676 et 1772.* » Autre exemple, une étude historique des années 1970 sur le littoral méditerranéen cite un rapport de 1811. Un expert y déclare que «*le territoire de Mandelieu-la-Napoule (06) est fréquemment submergé par les eaux de la Siagne et par celles des torrents qui descendent des montagnes.* ». À l'avoir oublié, cette ville de la Côte d'Azur a déploré huit morts le 4 octobre 2015. Dans le Var, le service des archives départementales a, lui aussi, retrouvé des chroniques instructives. Elles prouvent que la crue meurtrière de la Nartuby, en juin 2010, s'était déjà produite plusieurs fois. De nombreuses inondations se sont aussi succédé sur le territoire depuis les années 1960, mais sans faire de victimes... jusqu'en 2010. >>>

ILLUSTRATIONS A. LEVESQUE

Deux
exemples
à suivre

À ROMORANTIN (41)

Sous l'eau mais sans dégâts

Éric Daniel-Lacombe peut être fier. Le quartier que cet architecte a conçu en zone inondable, à Romorantin, dans le Loir-et-Cher, a résisté à la grande crue de la Sauldre en mai 2016. Situé au bord de la rivière, sur la friche industrielle des anciennes usines Matra, il a été construit pour laisser l'eau passer sans dégâts, et ça a marché ! Comme prévu, la Sauldre a d'abord envahi les jardins, le parc public et son bassin de rétention, puis les rez-de-chaussée agencés en parkings inondables et la route surélevée. Malgré 1,45 mètre d'eau, tous les logements sont restés au sec et l'électricité n'a pas été coupée. Tout a été construit sur pilotis pour ne pas entraver l'écoulement de l'eau, et les sols sont poreux afin de ralentir l'inondation.

L'eau a traversé le rez-de-chaussée des bâtiments anciens, mais ils sont aménagés pour. Elle est ressortie du quartier en à peine 24 heures tandis qu'une bonne partie de Romorantin est restée noyée sous 1,5 à 2 mètres d'eau pendant une semaine. « Nous aurions pu ériger une digue et construire classique, explique Éric Daniel-Lacombe. Mais c'est une sécurité illusoire. L'ouvrage de protection endort la vigilance des habitants. Quand il cède, l'eau déferle et c'est le drame. Avec le maire, Jeanny Lorgeoux, nous avons préféré intégrer le risque de crue au projet. Le tracé du quartier organise le passage de l'eau et son évacuation, elle suit un chemin de régulation naturelle. C'est un quartier de paliers, de creux et de bosses, même si ça ne se voit pas. »



G. CUSTANCE



Le quartier Matra a été conçu pour résister à la crue de la Sauldre : bâtiments sur pilotis, sols poreux, route surélevée...

>>> Mais la frénésie immobilière l'a emporté. Élus et promoteurs ont construit, urbanisé à tout-va en faisant preuve d'une totale amnésie. Sans se soucier le moins du monde du caractère inondable des espaces aménagés. « Depuis les années 1960, l'urbanisation s'est étendue des bourgs, souvent perchés, aux versants et aux fonds de vallée, occupant peu à peu une large partie du lit majeur des cours d'eau, souligne un document du département. On a construit dans le lit même des cours d'eau et sur les berges, dans des zones qui n'auraient jamais dû être ouvertes à l'urbanisation. » Pour ne rien arranger, la population du Var a plus que doublé entre 1962 et 2010, passant de 470 000 à plus de 1 million d'habitants. Ces centaines de milliers de personnes venues d'ailleurs, qui n'avaient

Quand le déluge arrive, les erreurs d'aménagement se payent cash, les victimes se comptent par dizaines

aucune conscience du risque de crue, se sont installées n'importe où, sur des terrains que les anciens savaient inondables et où ils n'auraient jamais eu l'idée de construire. Les promoteurs, les agents immobiliers et les maires se sont bien gardés de prévenir les nouveaux venus. Or, quand le déluge arrive, les erreurs d'aménagement se payent cash. À Vaison-la-Romaine, dans le Vaucluse, le lotissement Théos a été bâti dans le lit même de l'Ouvèze. Résultat, le 22 septembre 1992, la rivière en crue détruit tout sur son passage et tue 41 personnes. Dans le Var, la ville de Draguignan s'est agrandie au pied du Malmont, côté sud, dans une zone régulièrement inondée par les eaux de ruissellement. Le 15 juin 2010, des torrents de boue déferlent sur le versant et s'engouffrent dans les rues, s'ajoutant au débordement de la Nartuby. Sans oublier l'Aude et ses habitations de plain-pied qui se sont multipliées dans les plaines inondables. Cuxac-d'Aude en est la triste illustration. Des lotissements ont été érigés en contrebas du bourg, sur des terrains viticoles délaissés et sans valeur. Les vendre au prix

À SOMMIÈRES (30)

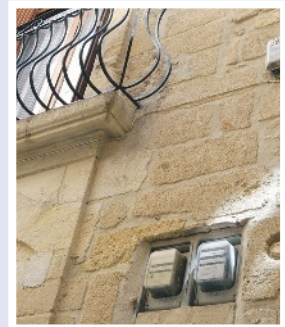
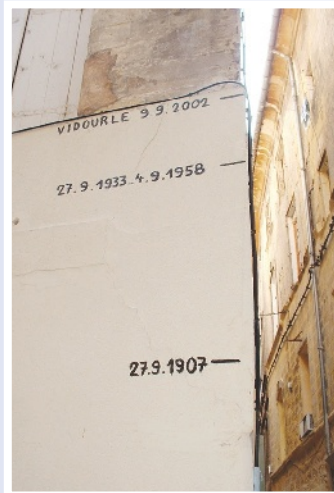
Vivre avec les crues

Sommières est soumis aux débordements fréquents du Vidourle. Néanmoins, on y vit bien. « *La crue n'est pas une psychose, l'inondation fait partie de la vie de la commune*, résume Guy Daniel, premier adjoint au maire. *Rien que depuis 2007, nous en avons connu sept !* » Il faut dire que le bourg s'est bâti sur le pont romain qui enjambe le fleuve et tout autour, puis en dessous. Sur les 21 arches de l'ouvrage, il n'en reste que 7 pour l'écoulement du Vidourle. Les autres ont été bouchées pour construire. Alors, dans les quartiers anciens, tout le monde vit à l'étage, les rez-de-chaussée sont occupés par des resserres, des garages et des commerces. Les repères de crue sont gravés de place en place. Quand elle

s'annonce, la population est avertie par sirène et un circuit de haut-parleurs indiquent les hauteurs d'eau attendues. Chacun sait alors s'il sera touché. Les commerçants montent tout à l'étage s'ils ont une remise, ou chargent les marchandises dans un camion. Les cuisines des restaurants exposés sont au premier, les fours des boulangeries aussi. Au collège, le rez-de-chaussée est dévolu aux salles de réunion et au préau, les classes sont installées au premier. Les habitants possèdent tous un sèche-cheveux, l'accessoire indispensable pour sécher les moteurs et les appareils électriques au plus vite. Il est, d'ailleurs, très rare que la commune demande son classement en état de catastrophe naturelle.



T. SOMERSET - T. GACHAN/MAXPPP



Repères de crue, logements au premier étage, alerte: les habitants de Sommières ont su s'adapter aux fréquentes crues du Vidourle.

du constructible fut une aubaine pour leurs propriétaires, qui les savaient pourtant souvent inondés. On pourrait encore citer bien d'autres lieux. Comme Trèbes, où les quartiers situés dans le lit majeur de l'Aude ont été submergés par 3 mètres d'eau l'an dernier, ou Hyères (83), dont le quartier de l'Oratoire est régulièrement noyé. Pire, à Sainte-Maxime (83), on continue à construire dans une zone exposée aux crues torrentielles de la Garonne, qui ont emporté deux personnes en octobre 2018. « *Les futurs acquéreurs des six villas en cours de construction ne seront pas avertis du risque, s'indigne Josette Fays, présidente de Var inondation écologisme. Il n'y a pas de plan de prévention du risque inondation sur ce bassin, donc aucune obligation d'informer.* »

La mauvaise gestion des territoires aggrave les crues

Dans le Sud où les cours d'eau sont souvent à sec, on n'a pas non plus hésité à les canaliser et à les enterrer au cœur des villes et des villages. Résultat, ils font des ravages lors de fortes

intempéries. Ce fut le cas à Nîmes (30), le 3 octobre 1988. De violents orages éclatent. Des vagues déboulent en furie du plateau des garrigues situé en surplomb vers les cadereaux, ces ruisseaux intermittents parcourant la cité gardoise d'un bout à l'autre. Enserrés dans des conduits, ils peuvent écouler 19 m³ d'eau par seconde au maximum, souvent moins. Or, ce jour-là, 125 m³ doivent être évacués. Dramatiquement sous-dimensionnés, les cadereaux en sont incapables. La crue englutit en partie la capitale du Gard, fait 11 victimes et 600 millions d'euros de dégâts. Aux Arcs-sur-Argens (83), le ruisseau est canalisé dans la traversée du bourg. Le 15 juin 2010, il se transforme en torrent d'une puissance inouïe, pulvérise une partie du pont et envahit le village.

Outre la frénésie pavillonnaire en zones inondables et l'imperméabilisation des sols, le passage à l'agriculture productiviste aggrave les crues. Les prairies et les haies disparaissent au profit de cultures rentables tels l'horticulture, le maraîchage et la vigne. On laboure et on draine dans le sens de la pente, l'écoulement de l'eau s'accélère >>>

ASSURANCES

Les règles de l'indemnisation

Créée en 1982, la prime CatNat (catastrophes naturelles) permet d'être indemnisé en cas de sinistre causé par un phénomène naturel.

LA GARANTIE CATNAT

Ce système d'indemnisation implique les assureurs et l'État. Il repose sur une obligation de solidarité entre assurés, qu'ils habitent en zone exposée aux catastrophes naturelles ou pas. Tous les contrats d'assurances multirisque habitation et automobile intègrent cette cotisation, sauf s'ils sont au tiers. Aujourd'hui, celle-ci s'élève à 12% de la prime payée. La Caisse centrale de réassurance (CCR) juge même qu'il faudra passer à 18% d'ici à 2050, «*sauf à développer les mesures de prévention nécessaires pour réduire la vulnérabilité des personnes et des entreprises*».

L'ARRÊTÉ QUI DÉCLARE LA COMMUNE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE, UN PRÉALABLE

Pas de déclaration ni d'indemnisation si le cours d'eau inonde tous les ans. L'événement ne doit pas se produire trop régulièrement. Le maire dépose une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès du préfet, en s'appuyant sur les déclarations transmises par les sinistrés. Ce dernier établit un dossier destiné à la Commission interministérielle qui doit la confirmer par un arrêté. Sa parution au *Journal officiel* lance le processus d'indemnisation.

LA DÉCLARATION DU SINISTRE

À faire auprès de son assureur dès que le sinistre a eu lieu, bien avant l'arrêté de catastrophe naturelle, par mail, téléphone ou en agence. À doubler d'un courrier recommandé AR pour détenir une preuve de sa démarche. La déclaration doit être complétée par des photos, des factures, des devis... Il est indispensable



P. PARROT/DIVERGENCE

de protéger ce qui peut l'être pour éviter l'aggravation des dommages. En revanche, il ne faut rien réparer avant le passage de l'expert : il se déplace pour constater les dégâts et les évaluer.

LE MONTANT DE L'INDEMNISATION

C'est la pomme de discorde quasi inévitable entre assureur et assuré. Tout tourne autour du coefficient de vétusté. Les sinistrés jugent les sommes versées insuffisantes. La Fédération française de l'assurance rétorque que «*l'assurance n'est pas supposée enrichir, elle doit remettre la personne dans l'état dans lequel elle était avant l'événement*». Il existe des contrats qui prévoient une garantie «*valeur à neuf*» ou, mieux encore, «*rééquipement à neuf*», moyennant une surprime, au lieu du standard «*valeur d'usage*».

LA FRANCHISE

La franchise est de 380 € pour les habitations ou tout autre bien à usage non professionnel. L'assureur peut cependant la facturer beaucoup plus cher si le bien a été plusieurs fois inondé sans que des mesures de prévention soient prises.

LE REFUS D'ASSURER

Un assureur n'a aucune obligation d'assurer un bien trop exposé aux catastrophes naturelles. Il faut alors saisir le bureau central de tarification. Cela dit, depuis le tollé créé par le refus de mutuelles d'assurer des biens inondés il y a des années, peu de compagnies d'assurances s'y risquent!

LE RELOGEMENT

Quand la maison a pris l'eau, l'urgence est au relogement. Mais la prime d'assurance CatNat ne couvre que les dommages matériels, pas les frais d'hôtel ni de location temporaire. Cette situation pourrait changer, le récent rapport du Sénat sur les régimes d'indemnisation appelant à «*intégrer les frais de relogement d'urgence dans le périmètre de la garantie CatNat*».

LE FONDS BARNIER

Peu connu du grand public, il finance l'achat de maisons très exposées en vue de leur destruction, en acquisition amiable ou en expropriation, et les travaux de mise en sécurité des occupants. Jusqu'à 80% si le secteur est couvert par un Papi (programme d'actions de prévention des inondations).

PRÉVENTION

Limitez les risques chez vous

L'inondation traumatise, alors on rénove au plus vite. Mais autant la faire en réduisant les risques.

Si parquets, moquettes ou revêtements plastiques ont été inondés, remplacez-les par du carrelage.

Les fenêtres en bois sont esthétiques, mais elles gonflent et se déforment en cas d'inondation. Préférez celles en aluminium ou en PVC. Même solution pour les portes.

Installez des clapets antiretour pour éviter le refoulement des eaux usées dans le logement.



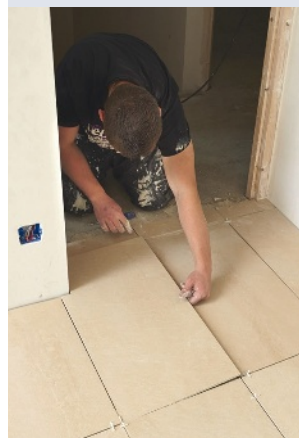
G. ROLLE/REA

Quand l'équipement de chauffage doit être changé, placez-le à l'étage pour qu'il reste toujours hors d'eau.

Rehaussez le coffret électrique s'il est sur la façade extérieure. Fixez le tableau électrique intérieur en hauteur.

Posez les prises électriques en hauteur.

Équipez-vous de batardeaux pour protéger les portes, les portes-fenêtres et les fenêtres de façon étanche.



M. GAILLARD/REA

des risques climatiques et l'évolution de nos régimes d'indemnisation. Pour l'instant, on en est très loin. On garantit même aux sinistrés que l'eau provoquera autant de ravages la prochaine fois. « *La reconstruction à l'identique est la pire des choses*, déplore le Cepri, *mais on ne fait que ça. Si la prévision et l'alerte ont bien progressé, la réduction de la vulnérabilité reste à la traîne.* » Le régime d'assurance des risques naturels CatNat (lire encadré p. 20) y est pour beaucoup. La loi de 1982 qui l'a instauré prévoyait que des mesures soient prises pour prévenir les dommages. Seulement voilà, elle n'a jamais été appliquée. Les assureurs indemnisent sans suggérer la moindre amélioration. Le logement demeure tout aussi fragile face à l'inondation. Cette garantie n'incite en rien à la prévention, mais cela ne gêne ni l'État ni les compagnies d'assurances. Et pour cause, les assurés financent le système à 100% ! ♦

>>> au lieu d'être freiné. On assèche les marais et les zones humides, autant de terrains qui jouent un rôle d'éponge, crucial au moment de la montée des eaux. On recalibre les cours d'eau, ce qui accentue leur débit. On délaisse l'entretien des rivières, favorisant ainsi la présence d'obstacles. Lorsque la crue survient, le courant y ajoute des troncs, des arbres déracinés, des véhicules, des cuves. Tout s'accumule aux passages étroits et aux ponts. Et c'est dévastateur pour les territoires en aval.

La digue, un colosse aux pieds d'argile

Certes, les départements et les syndicats de bassins-versants tirent des leçons de toutes ces catastrophes. Nîmes élargit ses cadereaux après avoir créé des bassins de retenue en amont. Vaison-la-Romaine, elle, a rasé le lotissement meurtrier construit dans le lit de l'Ouvèze... tout en contestant le plan de prévention du risque inondation (PPRI) imposé par le préfet! Quant au Var et à l'Aude, ils veillent à l'entretien régulier des cours d'eau, enlèvent tout ce qui peut devenir des embâcles, s'évertuent à rétablir des zones d'expansion des crues, essentielles au stockage du trop-plein lors de la montée des eaux. Enfin, face à la demande sécuritaire pressante de leur population victime d'inondations, les élus locaux misent surtout sur les gros travaux. Les digues restent l'alpha et l'oméga de la protection. Elles entourent désormais les lotissements inondables de Cuxac-d'Aude sur 10 kilomètres. Récentes, elles ont joué leur rôle en 2018. « *Les ouvrages de protection construits à Sallèles-d'Aude, Cuxac-d'Aude et Coursan depuis 1999 ont évité 10 millions d'euros de dégâts*, assure Pierre-Henri Ilhes, président du Smmar, le Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières, qui couvre le département de l'Aude. *De même, grâce à l'entretien des cours d'eau, seuls trois ponts ont été emportés en 2018, très loin des 26 détruits par les embâcles en 1999.* »

Partout, le budget des programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) finance principalement le renforcement et la création d'ouvrages. « *La construction de digues a été la seule politique de prévention pendant des siècles, et la pression reste très forte*, constate Stéphanie Bidault, directrice du Cepri (Centre européen de prévention du risque d'inondation). *Les populations sinistrées réclament des ouvrages de protection qui se voient, les pouvoirs publics ont beaucoup de mal à résister. Mais si les digues permettent de se protéger des débordements réguliers, elles n'empêchent pas toujours la catastrophe en cas de forte crue. De plus, comme elles créent un faux sentiment de sécurité, on a beaucoup construit derrière et fortement augmenté la vulnérabilité en zone inondable.* »

Réduire la vulnérabilité, un impératif oublié

La seule solution durable consiste à réapprendre à vivre avec l'eau, à la prendre en compte, comme l'a fait le quartier Matra à Romorantin (41) (lire encadré p. 18). Il faut passer du « lutter contre » au « vivre avec », observe le récent rapport de la mission d'information du Sénat sur la gestion